DOCUMENT RESUME

ED 392 509 JC 960 174

TITLE	Commission d'evaluation de l'enseignement collegial Rapport annuel, 1994-1995 (Commission on the Evaluation of Collegiate Teaching Annual Report, 1994-1995).
INSTITUTION	Quebec Commission on the Evaluation of Collegiate Teaching (Quebec).
REPORT NO	ISBN-2-551-16545-8; ISSN-1201-1495
PUB DATE	Nov 95
NOTE	26p.; For the Commission's first annual report covering 1993-94, see JC 940 669.
AVAILABLE FROM	Les Publications due Quebec, 1500 D, boulevard Charest Quest, Sainte-Foy, Quebec G1N 2E5, Canada ($2 Canadian).
PUB TYPE	Reports - Descriptive (141)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS	*Administrative Organization; *Budgets; Community Colleges; Consultants; *Evaluation Criteria; Evaluation Methods; Foreign Countries; Instructional Development; Instructional Effectiveness; *Program Evaluation; *State Agencies; *State Standards; Statewide Planning; Two Year Colleges
IDENTIFIERS	Commission d Evaluation de l Enseignement Coll PQ

ABSTRACT

The Commission on the Evaluation of Collegiate Teaching (CETC) was established in July 1993 by the Quebec government to assess methods in place at province community colleges for evaluating instruction and make recommendations for improvements. This report reviews the Commission's activities, organization, and financial resources for the 1994-95 academic year. Following an introduction by the Commission President reviewing CETC activities, the report provides the Commission's legislative mandate, a list of officers, and a description of consulting committees. Next, activities undertaken from July 1994 to June 1995 are described, focusing on the following areas: (1) meetings held; (2) the adoption by province colleges of CETC policies for evaluating instruction and programs; (3) the evaluation by the Commission of specific college programs, including information science and child care programs, as well as plans for evaluating human sciences programs; (4) the nomination of members and meetings held with CETC consulting committees; (5) linkages with postsecondary educational institutions and other educational organizations in Quebec; (6) works published by CETC; (7) public relations efforts; and (8) activities planned for the 1995-96 academic year. Finally, an organizational chart, including a detailed description of CETC staff, and financial information are presented, indicating that the Commission had a budget of $2,676,300 Canadian dollars for 1994-95. Appendixes provide lists of educational institutions visited for program evaluations, consulting committee members and external experts contacted, and reports published. (BCY)

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ED 392 509

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel 1994-1995

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

X This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

N. Levesque

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Québec

BEST COPY AVAILABLE

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel 1994-1995

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, boulevard Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 1995
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-16545-8
ISSN 1201-1495
© Gouvernement du Québec

Tous droits réservés pour tous pays.
Reproduction par quelque procédé que ce soit
et traduction même partielles, interdites
sans l'autorisation de Publications du Québec.

2/3

Monsieur Roger Bertrand
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 1994-1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

Jean Garon

Québec, novembre 1995

4/5

Monsieur Jean Garon
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 1994-1995.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer

Québec, novembre 1995

6/7

Table des matières

Rapport du président 9

Présentation de la Commission 11

1. Mandat de la Commission 11
2. Composition 11
3. Création de comités consultatifs 11

   Composition et mandat des comités consultatifs 11
4. Comités d'évaluation de la Commission 11

   Composition et rôle des comités d'évaluation 11

Les activités de la Commission 13

1. Réunions 13
2. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 13
3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes 13
4. Évaluation des programmes 13

   Visite des établissements par un comité d'évaluation 13

   Techniques d'éducation en services de garde 14

   Informatique 14

   Rapports d'évaluation de la Commission 14
5. Nomination des membres de comités consultatifs 14
6. Réunions des comités consultatifs 14
7. Liens avec les établissements d'enseignement collégial 14
8. Relations avec divers organismes 15
9. Rencontres avec la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale 15
10. Publications 15
11. Communications 16
12. Activités prévues pour l'année 1995-1996 16

Les ressources humaines et financières 19

1. Structure et organigramme 19
2. Effectif 20
3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 1994-1995 20

Annexes 21

Annexe I Liste des établissements visités dans le cadre de l'évaluation des programmes d'Informatique et de Techniques d'éducation en services de garde 21

Annexe II Liste des membres des comités consultatifs 23

Annexe III Liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 1994-1995 25

Annexe IV Publications de la Commission 27

Rapport du président

Au cours de l'année, les travaux de la Commission ont essentiellement porté sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et sur l'évaluation de deux programmes d'enseignement technique, les programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde*. Pour la première fois de sa courte histoire, la Commission a joué pleinement son rôle d'organisme évaluateur auprès des établissements d'enseignement collégial. Rôle exigeant et délicat mais plus que stimulant puisqu'il permet d'attirer et de retenir l'attention des différents partenaires sur la qualité de l'enseignement collégial.

L'amorce d'un processus d'évaluation continu

Pour les établissements d'enseignement collégial, l'année qui vient de s'écouler a été une année charnière en matière d'évaluation. Certes, il se faisait de l'évaluation auparavant mais en 1994-1995, les établissements ont dû relever deux grands défis : actualiser leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages au regard des nouvelles dispositions du *Règlement sur le régime des études collégiales* et, pour ceux qui offrent les programmes évalués au cours de l'année par la Commission - 51 % des établissements dont la plupart des cégeps –, procéder à leur auto-évaluation.

À des degrés divers, l'évaluation a ainsi été l'objet de réflexion et de dialogue tout au long de l'année dans l'ensemble des établissements. Ceux touchés par l'évaluation de programmes ont, pour leur part, franchi un cap majeur puisqu'ils ont dû définir leur propre démarche et se doter d'une structure appropriée – par exemple, un comité d'évaluation – avant même de procéder à leur auto-évaluation. Cet exercice leur a fourni l'occasion de poser les assises d'un processus interne qui pourra être réinvesti et sans doute amélioré lors des prochaines évaluations de programmes.

L'évaluation des programmes d'études

Un processus bien engagé

Pour réaliser l'évaluation des programmes d'études, la Commission a tenu à travailler en étroite collaboration avec les premiers responsables de la qualité de l'enseignement, à savoir chaque établissement et ses professeurs. À partir de l'information et des questions d'évaluation contenues dans les guides spécifiques élaborés par la Commission, les établissements qui offrent les programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde* ont procédé à leur auto-évaluation.

Dans l'ensemble, les établissements touchés par ces évaluations ont effectué un travail remarquable malgré la nouveauté de l'opération. Les rapports transmis à la Commission témoignent du sérieux avec lequel les établissements se sont appliqués à réaliser leur auto-évaluation et des efforts qu'ils ont mis à s'approprier l'approche proposée par la Commission. Cet exercice leur a notamment fourni l'occasion d'analyser et de porter un jugement sur la qualité des programmes évalués, de décrire leur fonctionnement ainsi que leur contexte respectif et d'envisager des actions pour améliorer leurs programmes. La Commission peut ainsi appuyer son évaluation sur ce que fait réellement chaque établissement et non sur un modèle idéal de programme ou sur des normes établies théoriquement.

La visite des établissements : un élément majeur du processus

La Commission a effectué une soixantaine de visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation des programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde*. Ces visites se sont en général très bien déroulées et ont permis un dialogue intéressant avec l'administration, le personnel enseignant ainsi que les étudiantes, les étudiants et les diplômés des établissements. Les différentes personnes rencontrées ont eu l'opportunité de s'exprimer sur l'un ou l'autre des éléments contenus dans le rapport d'auto-évaluation de leur établissement, de clarifier, au besoin, ce qui pouvait porter à confusion ou encore, de présenter les actions déjà entreprises en vue d'améliorer la qualité du programme évalué.

L'évaluation du programme de Sciences humaines : un défi de taille

En avril dernier, la Commission a amorcé l'évaluation du programme de *Sciences humaines*. Il s'agit d'un défi de taille tant pour les établissements que pour la Commission. En effet, ce programme réunit environ 30 % de l'effectif collégial, il reçoit le plus grand nombre de nouveaux inscrits en plus d'attirer un grand nombre de ceux et celles qui changent de programme. Souvent controversé, ce programme préuniversitaire est régulièrement sujet à des remises en question et à des jugements qui mettent en doute sa valeur. Étant donné l'importance des enjeux en cause et malgré certaines réticences manifestées devant le choix de la Commission, cette dernière a décidé de le

maintenir et de faire l'évaluation de ce programme au cours de la prochaine année.

Les politiques d'évaluation élaborées par les établissements : un bon pas de franchi

La Commission a le mandat d'évaluer deux sortes de politiques institutionnelles : l'une porte sur les apprentissages et l'autre sur les programmes d'études. Au cours de l'année, elle a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de 63 % des établissements. Malgré certains problèmes liés au renouveau de l'enseignement collégial, les établissements ont, dans l'ensemble, soumis des textes de qualité qui reflètent le sérieux dont ils ont fait preuve lors de l'élaboration ou de la révision de leur politique.

L'élaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes est encore à l'étape embryonnaire pour la plupart des établissements. La prochaine année sera cruciale pour eux puisqu'ils ont jusqu'en 1996 pour se doter d'une telle politique et la transmettre à la Commission pour évaluation. Les établissements ayant vécu une, et dans certains cas, deux évaluations de programmes pourront réinvestir les résultats de leur expérience dans cet exercice.

Les rapports d'évaluation de la Commission : des rapports publics

Lorsqu'elle effectue l'évaluation d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ou celle d'un programme d'études, la Commission rend publics deux types de rapport. Dans un premier temps, elle transmet à l'établissement visé et au ministre de l'Éducation un rapport contenant, le cas échéant, des recommandations auxquelles l'établissement doit donner les suites appropriées et en faire part à la Commission. Par la suite, la Commission rend public un rapport synthèse qui présente les résultats de l'évaluation de l'ensemble des établissements. En 1995-1996, la Commission publiera trois rapports synthèses, dont deux porteront respectivement sur chacun des programmes évalués en 1994-1995. Le troisième rapport présentera un bilan complet de la situation sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages pour l'ensemble des établissements.

L'évaluation dans les établissements : au coeur des débats, au coeur de l'action

Au terme de ce premier exercice consacré à l'évaluation de politiques institutionnelles et de programmes, la Commission est à même de constater que l'évaluation a, en quelque sorte, retrouvé un droit de cité dans les établissements. Fermement appuyée par le législateur, l'évaluation a été au cœur des débats et, pour un grand nombre d'établissements, au coeur de l'action durant la dernière année. Cet exercice au départ imposé aura, à plus ou moins long terme, une influence positive puisqu'il deviendra inévitablement une pratique courante inscrite de façon rigoureuse et officielle dans la vie institutionnelle de chaque établissement afin d'améliorer la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants.

Présentation de la Commission

1. Mandat de la Commission

En juin 1993, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives* (Loi 83). Le 15 juillet 1993, l'entrée en vigueur de la loi créant la Commission a eu pour effet l'abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités (art. 27 et 28).

La Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle peut notamment recommander au ministre d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales.

2. Composition

La Commission est composée de trois commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les commissaires sont entrés en fonction le 25 octobre 1993. Il s'agit de :

Jacques L'Écuyer, président

Louise Chené, commissaire

Louis Roy, commissaire

3. Création de comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, lors de l'évaluation d'un programme d'études, et c'est le cas pour chaque programme évalué, la Commission a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux.

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socio-économiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé : d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, de personnes provenant d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation d'un programme donné, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie aux comités consultatifs le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'auto-évaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation de chacun des programmes; de contribuer à l'analyse des rapports d'auto-évaluation des établissements; de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

4. Comités d'évaluation de la Commission

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. La Commission fait appel à de telles personnes pour l'évaluation des programmes d'études.

Composition et rôle des comités d'évaluation

Un comité d'évaluation, ou comité visiteur, est composé de représentants de la Commission accompagnés de deux ou trois évaluateurs externes reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances du programme évalué. Il est présidé par un ou une commissaire et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité d'évaluation analyse les rapports d'auto-évaluation des établissements qu'il aura à visiter; il visite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport, particulièrement lorsqu'elles

lui paraissent discutables; au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts externes l'aident à déterminer les forces et les faiblesses du programme qu'ils évaluent. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement en regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation, et par la suite, sur la valeur du programme dans son ensemble.

Les activités de la Commission

1. Réunions

Du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995, la Commission a tenu 17 réunions ordinaires, habituellement d'une journée chacune.

2. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Lors de sa réunion tenue le 18 janvier 1995, la Commission a adopté son premier rapport synthèse sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Rendu public le 1er février suivant, ce rapport présente les résultats de l'évaluation de 59 politiques évaluées entre le 1er juillet 1994 et le 18 janvier 1995.

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements avaient jusqu'à l'automne 1994 pour adopter une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Au 30 juin 1995, la Commission a évalué 75 politiques. Parmi ces politiques, 21 ont été évaluées une seconde fois à la suite de modifications apportées par les établissements, sur recommandation de la Commission. La Commission a transmis à chacun des établissements concernés et au ministre de l'Éducation un second rapport d'évaluation.

Au 30 juin dernier, 37 établissements n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique. Le 19 juin, le président de la Commission informait les directeurs généraux des établissements d'enseignement collégial que la Commission établirait et rendrait public, au cours de l'automne 1995, un bilan complet de la situation sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages reçues et évaluées par la Commission avant le 15 septembre 1995.

3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

La Commission a adopté, lors de sa réunion tenue le 5 octobre 1994, un cadre de référence pour l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP). Ce document a été diffusé auprès de tous les établissements d'enseignement collégial. À ce jour, aucun établissement n'a soumis sa politique à la Commission. D'ailleurs, en décembre 1994, le ministre de l'Éducation a reporté à 1996 l'obligation pour les établissements de se doter d'une telle politique.

4. Évaluation des programmes

En 1994-1995, la Commission a procédé à l'évaluation des programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde*. Vingt-huit des soixante et un établissements touchés par cette évaluation offrent les deux programmes.

Lors de sa réunion tenue le 7 juillet 1994, la Commission a adopté les guides spécifiques devant servir à l'évaluation de ces programmes. Selon l'approche retenue par la Commission, ces documents servent de balises aux établissements pour réaliser leur auto-évaluation et en présenter les résultats dans un rapport qu'ils transmettent à la Commission. En septembre 1994, la Commission a tenu neuf ateliers d'information à l'intention des responsables de l'auto-évaluation de ces programmes dans les établissements. Ces rencontres ont permis d'expliciter davantage le contenu des guides et de répondre aux interrogations suscitées par l'un ou l'autre des objets d'évaluation retenus par la Commission.

Au cours de l'année, la Commission a également amorcé l'évaluation du programme de *Sciences humaines*, évaluation qui sera réalisée en 1995-1996. Lors de sa réunion tenue le 8 mars 1995, la Commission a adopté le guide spécifique pour l'évaluation de ce programme. Le guide a été largement diffusé auprès des 65 établissements concernés. Enfin, en mai et en juin, la Commission a tenu 13 ateliers d'information sur le guide.

À l'automne 1994, la Commission a amorcé les travaux préparatoires à l'élaboration des guides spécifiques pour l'évaluation de cinq autres programmes en 1995-1996. Après une première année d'expérience en évaluation de programmes et devant l'ampleur du travail requis pour mener à bien l'évaluation du programme de *Sciences humaines*, la Commission a décidé de reporter à une date ultérieure ces évaluations.

Visite des établissements par un comité d'évaluation

À la suite de l'analyse du rapport d'auto-évaluation transmis par un établissement, un comité d'évaluation de la Commission lui rend visite pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. Chaque visite comprend habituellement des rencontres respectives avec la direction de l'établissement, le comité responsable de l'auto-évaluation, les enseignantes et les enseignants du programme, des étudiantes et des étudiants inscrits au programme et des

diplômés. Enfin, le comité d'évaluation complète ces rencontres par la visite des installations dont l'établissement dispose pour offrir ce programme.

Du 23 février au 6 juin 1995, la Commission a effectué 63 visites dans le cadre de l'évaluation des programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde*. La liste des établissements visités se retrouve à l'Annexe I du présent rapport.

Techniques d'éducation en services de garde

En techniques d'éducation en services de garde, l'évaluation a porté sur trois programmes conduisant respectivement à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation ou d'un certificat d'études collégiales (AEC ou CEC). Entre le 2 mars et le 6 juin 1995, la Commission a complété l'évaluation de ces programmes en effectuant 31 visites d'établissements.

Informatique

Du 23 février au 25 mai 1995, la Commission a effectué 31 visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation des trois programmes en informatique : *Informatique* (DEC), *Programmeur -programmeuse analyste* (CEC) et *Techniques de micro-informatique* (AEC). Cinquante-quatre établissements étaient touchés par cette évaluation qui se poursuivra à l'automne 1995.

Rapports d'évaluation de la Commission

À la suite de chaque visite, la Commission élabore un rapport préliminaire qu'elle transmet à l'établissement. Ce rapport comporte, le cas échéant, des suggestions d'amélioration ou des recommandations auxquelles l'établissement doit donner suite. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport d'évaluation final qu'elle transmet à l'établissement et au ministre de l'Éducation.

Au 30 juin 1995, la Commission mettait la dernière main à une quarantaine de rapports préliminaires.

5. Nomination des membres de comités consultatifs

Lors de sa réunion du 9 novembre 1994, la Commission a nommé les membres du comité consultatif pour l'évaluation du programme de *Sciences humaines*. La liste des membres de ce comité se retrouve à l'Annexe II du présent rapport.

6. Réunions des comités consultatifs

Les comités consultatifs se réunissent selon les besoins de la Commission.

Au 30 juin 1994, le comité consultatif pour l'évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* s'est réuni à quatre reprises. Les 16 et 17 février, le comité et les experts externes[1] auxquels la Commission a fait appel pour l'évaluation de ces programmes ont participé à des séances de travail préparatoire à l'analyse des rapports d'autoévaluation et des visites d'établissements. Par la suite, le comité consultatif s'est réuni, les 4, 17 et 18 avril et les 15 et 16 juin, pour examiner 23 projets de rapports d'évaluation à transmettre à la Commission.

Au cours de l'année, le comité consultatif pour l'évaluation des programmes d'*Informatique* s'est réuni trois fois. Le 9 février, le comité et les experts externes sollicités pour cette évaluation se sont rencontrés lors d'une journée d'information et d'échanges sur leur rôle et les attentes de la Commission à leur égard. Enfin, le comité consultatif s'est réuni, le 19 mai et les 21 et 22 juin, pour examiner 23 projets de rapports d'évaluation à transmettre à la Commission.

Le comité consultatif pour l'évaluation du programme de *Sciences humaines* a tenu trois réunions essentiellement consacrées à la préparation et à l'approbation du guide spécifique pour l'évaluation de ce programme.

7. Liens avec les établissements d'enseignement collégial

Outre les visites d'établissements effectuées pour l'évaluation des programmes d'*Informatique* et de *Techniques d'éducation en services de garde* et une rencontre avec les collèges anglophones de Montréal, la Commission a accepté de participer à des journées pédagogiques ou à des rencontres avec des directions des études afin de préciser le mandat de la Commission ou un aspect particulier de son mandat. L'un ou l'autre des commissaires a ainsi participé à de telles rencontres dans les cégeps de Chicoutimi, John Abbott, Joliette-De Lanaudière, Limoilou, Matane, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Valleyfield. Deux rencontres ont également eu lieu avec les professionnels des collèges à Québec et à Montréal.

Entre le 8 juillet et le 20 septembre 1994, le président de la Commission a rencontré des représentants des établissements privés subventionnés qui n'avaient pas reçu la visite de la Commission lors de la tournée amorcée en février 1994. Il s'agit du Collège Bart, du Collège d'affaires Ellis, du Collège de

1. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 1994-1995 se retrouve à l'Annexe III du présent rapport.

secrétariat Notre-Dame, du Collège moderne de Trois-Rivières, du Conservatoire LaSalle et de l'École commerciale du Cap. Dans le cadre de ces visites, il a également rencontré le Conseil des collèges non subventionnés et la Direction générale des conservatoires de musique.

8. Relations avec divers organismes

Au cours de l'année, la Commission a été en contact avec divers organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation : Association des professeurs de français, Association québécoise de pédagogie collégiale, Commission de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'éducation, Comité des affaires académiques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Comité permanent de concertation sur la formation des futurs policiers, Conseil interprofessionnel du Québec, Conseillères et conseillers d'orientation des collèges de l'Est du Québec, Fédération des associations de parents des cégeps, Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Fédération des cégeps, Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec, Service régional d'admission du Montréal métropolitain. Ces contacts se sont réalisés par la participation à des colloques ou par des rencontres avec des représentants ou représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes.

La Commission a également tenu à établir et entretenir des liens avec des organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur dans le but de profiter des expériences variées en matière d'évaluation.

Par ailleurs, elle a reçu cinq délégations extérieures provenant de quatre pays : Madagascar le 27 février 1995, Tunisie le 29 mars 1995, Belgique le 11 avril 1995, Maroc le 26 avril et le 16 juin 1995. Lors de ces rencontres, les échanges ont porté sur le mandat, les actions et les approches retenues par la Commission. Des membres de la délégation belge ont participé, à titre d'observateurs, à deux visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation des programmes d'*Informatique*.

Enfin, la Commission a rencontré le ministre de l'Éducation en décembre 1994 et, en février 1995, des représentants de la Direction générale de l'enseignement collégial.

9. Rencontres avec la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale

La Commission a rencontré, à deux reprises, la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale. Le 26 janvier 1995, les échanges ont essentiellement porté sur le bilan des travaux de la Commission d'évaluation ainsi que sur la perception des établissements et des syndicats face au rôle de la Commission.

Le 29 mars suivant, les députés ont tenu à échanger sur le rôle de la Commission par rapport aux établissements et au ministère de l'Éducation ainsi que sur le rôle respectif du personnel enseignant et des administrations des établissements en matière d'évaluation. Un certain nombre d'éléments dont l'approche retenue par la Commission, la formation du personnel enseignant en évaluation, la qualité de la formation, l'épreuve synthèse et l'approche par compétence ont retenu l'attention des députés lors de cette rencontre.

10. Publications

Du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995, la Commission a publié et rendu publics six documents, dont trois ont été traduits pour répondre aux besoins des établissements anglophones. La liste complète des publications de la Commission se retrouve à l'Annexe IV du présent rapport..

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence

Ce document est consacré au mandat, aux orientations et à la démarche de la Commission, à l'élaboration de la politique et enfin, aux modalités et aux critères d'évaluation de la politique et de son application. La Commission a publié une version anglaise de ce document sous le titre *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines*.

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse

Dans ce rapport, la Commission décrit d'abord ce qu'est une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et comment elle l'évalue. Elle présente ensuite le résultats des évaluations qu'elle a réalisées entre le 1er juillet 1994 et le 15 janvier 1995 ainsi que les observations qui s'en dégagent. Enfin, la Commission formule quelques commentaires sur les principaux points qui ont suscité son intérêt et sur l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial.

Guides spécifiques pour l'évaluation de programmes d'études

Ces guides contiennent des renseignements, des indications et des cadres de présentation de l'information qui servent de balises aux établissements pour qu'ils réalisent l'auto-évaluation des programmes en

question. La Commission a produit en 1994-1995 trois guides spécifiques, dont deux ont été traduits en version anglaise :

— *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique (The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology);*

— *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde;*

— *Le programme de Sciences humaines (The Social Science Program).*

Enfin, la Commission a publié le *Rapport annuel 1993-1994*.

11. Communications

Le 22 septembre 1994, la Commission a adopté sa *Politique des communications* où elle précise notamment ses objectifs de communication, les moyens qu'elle entend prendre pour les atteindre ainsi que le partage des responsabilités. La politique présente également les règles que la Commission s'est données pour la traduction et pour la diffusion des documents qu'elle produit. Enfin, la politique comprend une section consacrée à la confidentialité de certains documents qu'elle reçoit des établissements et ce, dans le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En décembre 1994, la Commission a largement diffusé, dans tous les établissements d'enseignement collégial et auprès de ses principaux partenaires, un bulletin d'information qui précisait tout particulièrement le statut de la Commission et le processus qu'elle a retenu pour l'évaluation des programmes. Publié à près de 23 000 copies en version française et à plus de 3 000 en version anglaise, ce bulletin était d'abord destiné aux administrateurs et au personnel enseignant des établissements.

Le 1er février 1995, la Commission a rendu public, lors d'une conférence de presse, son premier rapport synthèse sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. En plus des journalistes présents, une cinquantaine de personnes provenant de quelque trente établissements d'enseignement collégial ont assisté à la conférence. Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a tenu à maintenir une présence publique la plus constante possible afin de favoriser les échanges entre elle et les différentes catégories d'interlocuteurs préoccupés par l'évaluation et le développement de l'enseignement collégial. Cette présence s'est notamment manifestée par la participation des commissaires, à titre de conférenciers, à une dizaine de journées pédagogiques ou de colloques.

Enfin, la Commission a commencé à explorer diverses façons de développer ses moyens de communication électronique en exploitant, par exemple, les possibilités offertes par des réseaux internationaux tel Internet. Elle pourrait ainsi d'une part, rendre mondialement accessibles ses publications et les résultats de ses travaux et, d'autre part, entrer en contact et créer des liens avec des personnes ou des organismes internationaux qui s'intéressent à l'évaluation.

12. Activités prévues pour l'année 1995-1996

En 1995-1996, la Commission poursuivra l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et elle rendra public, au cours de l'automne 1995, un bilan complet de la situation.

En septembre et octobre 1995, la Commission complétera les visites d'établissements pour l'évaluation des programmes d'*Informatique*. Par la suite, elle transmettra à chaque établissement en question un rapport d'évaluation préliminaire. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission élaborera son rapport final qu'elle transmettra à l'établissement et au ministre de l'Éducation. Un rapport synthèse de l'évaluation de ces programmes sera rendu public au printemps 1996.

L'évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* étant terminée, la Commission transmettra le rapport préliminaire aux établissements concernés au cours de l'été 1995. Le rapport final leur sera transmis à l'automne et le rapport synthèse sera rendu public avant la fin de 1995.

En 1995-1996, la Commission évaluera le programme de *Sciences humaines*. Les établissements touchés par cette évaluation ont jusqu'au 1er février 1996 pour transmettre à la Commission leur rapport d'auto-évaluation. Les visites d'établissements seront effectuées par la suite.

À l'automne, la Commission préparera le guide spécifique pour l'évaluation du programme de *Techniques administratives* prévue pour l'année 1996-1997. Le guide sera diffusé auprès des établissements qui offrent ce programme au début de l'année 1996.

Au cours de l'année, la Commission s'attend à recevoir des établissements leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études. Ces politiques seront évaluées sur la base des critères retenus et largement diffusés par la Commission.

Enfin, la Commission poursuivra ses analyses sur la pertinence et la nécessité de se donner une vitrine

sur le monde par le biais de réseaux internationaux de communication électronique. Selon les décisions qui seront prises au cours de l'automne, elle prendra les mesures appropriées pour assurer sa présence sur l'autoroute de l'information.

Les ressources humaines et financières 1994-1995

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial[2]

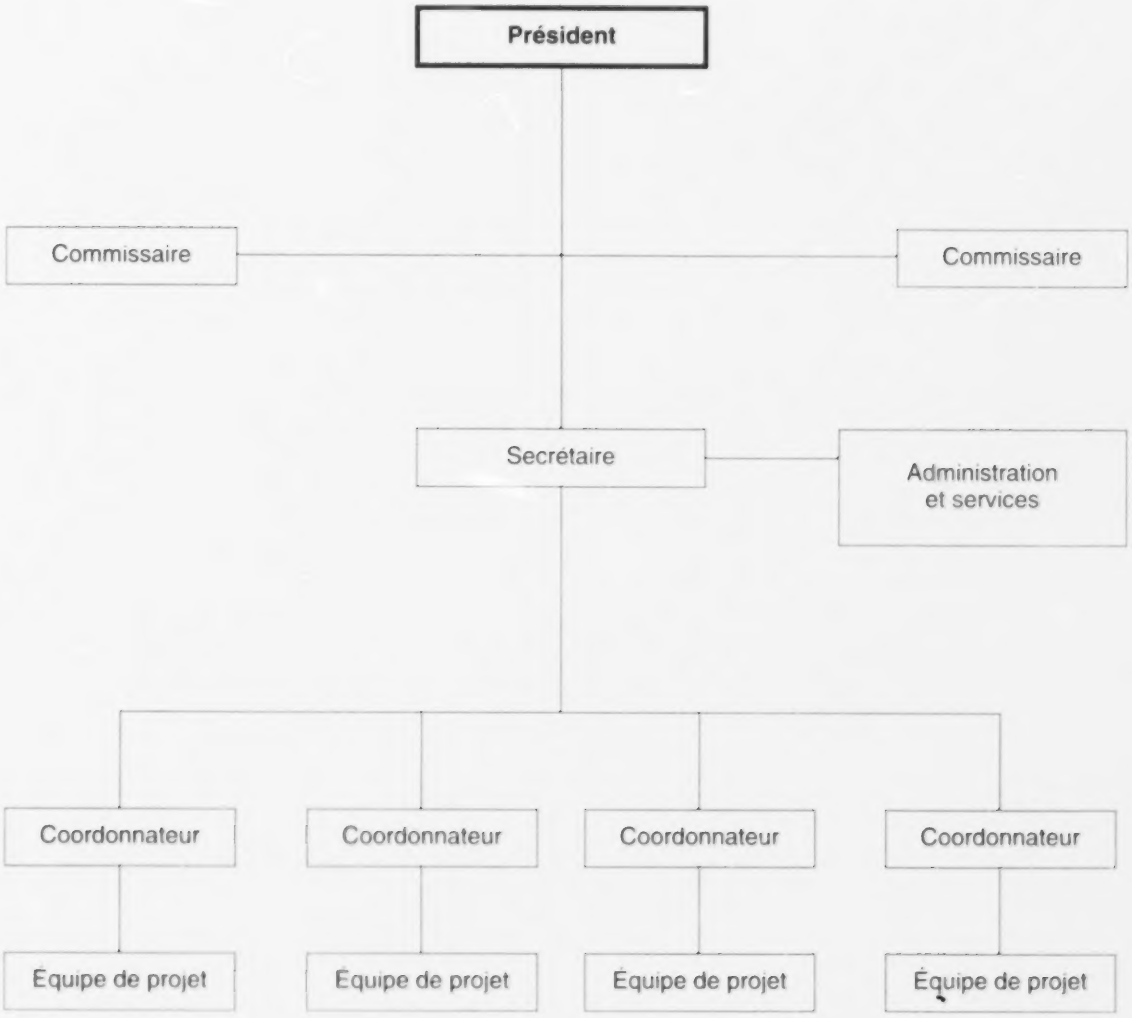

2. En vigueur au 30 juin 1995.

2. Effectif

L'effectif autorisé de la Commission, en 1994-1995, comprenait 33 postes : 32 postes réguliers et 1 poste occasionnel.

Tableau 1

L'effectif permanent autorisé par catégorie d'emploi au 30 juin 1995

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	3
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	19
Agentes de secrétariat	6
Techniciennes en administration	2
Téléphoniste-réceptionniste	1
Total	**32**

Le personnel de la Commission au 30 juin 1995

Commissaires

Jacques L'Écuyer, président
Louise Chené
Louis Roy

Secrétaire de la Commission

Étienne Tétrault

Coordonnatrice et coordonnateurs

Nicole Grandbois
Bengt Lindfelt
Claude Moisan
Paul Vigneau

Agents et agentes de recherche

Francine Bélanger
Joce-Lyne Biron
Pierre Côté
Alice Dignard
Benoît Girard
André Laurion
Claude Marchand
Yves Prayal
Denis Savard
Richard Simoneau
Mariette Trottier
Paul Valois

Analyste en informatique

Jean Thomassin

Agente d'information

Normande Levesque

Bibliothécaire

Micheline Poulin

Techniciennes en administration

Francine Allard
Cécile Joly

Agentes de secrétariat

Rita Grant
Ginette Lepage
Monique Letarte
Micheline Poitras (secrétaire principale)
Lucie Roy (secrétaire principale)
Lucille Tardif

Téléphoniste-réceptionniste

Diane Guérard

3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 1994-1995

Pour l'année financière 1994-1995, la Commission disposait d'un budget de 2 676 300 $ réparti de la façon suivante :

Tableau 2

Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget
	En milliers de $
TRAITEMENT	
01 Traitement	1 675,8
02 Autres rémunérations	39,0
Sous-total	***1714,8***
FONCTIONNEMENT	
03 Communications	214,8
04 Services	624,1
05 Entretien	20,0
06 Loyers	14,9
07 Fournitures	50,0
08 Équipement	10,0
11 Autres dépenses	1,0
Sous-total	***934,8***
CAPITAL	
08 Équipement	26,7
Sous-total	***26,7***
Total	**2 676,3**

Annexes

Annexe I

Liste des établissements visités dans le cadre de l'évaluation des programmes d'Informatique et de Techniques d'éducation en services de garde (TESG)

Établissements publics (43)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	TESG
Collège Ahuntsic	Informatique
Collège d'Alma	Informatique
Cégep André-Laurendeau	Informatique
Cégep Beauce-Appalaches	TESG
Champlain Regional College	
• Champlain Saint-Lambert	Informatique
• Champlain Lennoxville	Informatique
Cégep de Chicoutimi	Informatique
Dawson College	Informatique
Cégep de Drummondville	TESG + Informatique
Collège Édouard-Montpetit	TESG
Cégep François-Xavier-Garneau	Informatique
Cégep de Granby Haute-Yamaska	TESG + Informatique
Heritage College	TESG
John Abbott College	Informatique
Cégep Joliette-De Lanaudière	TESG + Informatique
Cégep de Jonquière	TESG
Cégep de Lévis-Lauzon	Informatique
Collège de Limoilou	Informatique
Collège Lionel-Groulx	Informatique
Collège de Maisonneuve	Informatique
Cégep Marie-Victorin	TESG
Cégep de Matane	TESG
Cégep de l'Outaouais	TESG
Cégep de la région de l'Amiante	TESG + Informatique
Cégep de Rimouski	TESG
Cégep de Rivière-du-Loup	TESG
Collège de Rosemont	Informatique
Cégep de Saint-Félicien	TESG + Informatique
Cégep de Sainte-Foy	TESG
Cégep de Saint-Hyacinthe	TESG + Informatique
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	TESG
Cégep de Saint-Jérome	TESG
Cégep de Saint-Laurent	Informatique
Cégep de Sept-Îles	TESG + Informatique
Collège Shawinigan	TESG
Collège de Sherbrooke	TESG
Cégep de Sorel-Tracy	TESG
Cégep de Trois-Rivières	Informatique
Collège de Valleyfield	TESG + Informatique
Vanier College	TESG
Cégep de Victoriaville	Informatique
Cégep du Vieux Montréal	TESG

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-De-Foy	TESG
Collège de l'Assomption	TESG
Collège Laflèche	TESG

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège d'informatique Marsan	Informatique
Collège Delta	Informatique
Instituts carrière et développement Ltée	Informatique
Informatique Multihexa inc.	Informatique
Institut Demers	Informatique
Institut Herzing de Montréal inc.	Informatique

Annexe II

Listes des membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Louis Roy
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Robert Benoît
Directeur
Intégration de l'environnement informatique
Hydro-Québec

Bernard Boucher
Responsable de la coordination en informatique
Cégep de Jonquière

Gilbert F. Dupuis
Professeur
Collège de Maisonneuve

Romney Grenon
Professeur
Cégep de Sainte-Foy

Jean-Louis Laberge[1]
Directeur
Direction des ressources informatiques
Services gouvernementaux
Conseil du trésor

Jacques Larivée
Conseiller pédagogique
Cégep de Rimouski

Pierre Lemonde
Premier vice-président, systèmes et technologie
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances

Alain Michaud
Directeur du service de l'informatique
Ville de Rimouski

Maurice Morin
Président
Groupe informatique NIROM

Jean-Yves Papillon
Professeur
Cégep François-Xavier-Garneau

Nicole Tremblay
Adjointe à la Direction des études par intérim
Collège de Limoilou

Claude Moisan
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur le programme Techniques d'éducation en services de garde

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Chantale Drolet
Agente de recherche
Office des services de garde à l'enfance

Brigitte Guy
Présidente
Association des services de garde en milieu scolaire

Stella Kadock
Directrice
Association des propriétaires de garderies du Québec

Marie Lacoursière
Conseillère pédagogique
Cégep du Vieux Montréal

Louise F. Lamarche
coordonnatrice
Garderie éducative l'Enfantaisie

Carole Lavoie
Professeure
Collège Édouard-Montpetit

Danielle Pelletier
Professeure
Cégep de Saint-Jérome

Élisabeth Pelletier-Grandbois
Professeure
Cégep de Rivière-du-Loup

Claudette Pitre-Robin
Présidente
CONCERTACTION
Inter-régionale des garderies du Québec

Nicole Grandbois[2]
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Lors de la réunion de la Commission tenue le 8 février 1995, monsieur Jean-Louis Laberge a été nommé membre du comité consultatif en remplacement de monsieur Bernard Beauchemin qui a démissionné.

2. Du début d'avril au 30 juin 1995, Paul Vigneau a assumé la coordination en l'absence de Nicole Grandbois.

Comité consultatif sur le programme Sciences humaines

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jean-Paul Bernard
Professeur d'histoire
Université du Québec à Montréal

James Cooke
Directeur des études
Champlain Regional College

Yves de Grandmaison
Professeur d'histoire
Cégep de Rosemont

Georges Goulet
Professeur des sciences de l'éducation
Université du Québec à Hull

Ivon Robert
Professeur de psychologie
Cégep du Vieux Montréal

Claude Rochette
Adjoint à la vice-rectrice aux études
Université Laval

Carole Sexton
Professeure d'économie
Cégep de Sainte-Foy

Ninon St-Pierre
Directrice adjointe des études
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)

Bengt Lindfelt
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Annexe III

Liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 1994-1995

Experts externes pour l'évaluation des programmes Techniques d'éducation en services de garde

Dominique Beaudoin
Professeure
Collège de l'Assomption

Louise Beaulieu
Professeure
Collège de Valleyfield

André Dupré
Responsable de la coordination départementale
Collège de l'Outaouais

Francine Gravel
Professeure
Cégep Joliette-De Lanaudière

Françoise Julien
Professeure
Cégep de Sainte-Foy

Richard Moisan
Professeur
Collège de Sherbrooke

Jean Montpetit
Professeur
Vanier College

Liliane Neveu
Professeure
Collège de l'Assomption

Bruno Poelhuber
Conseiller pédagogique
Collège Laflèche

Johanne Saint-Onge
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Hyacinthe

Jackie Tremblay
Professeure
Cégep de Jonquière

Experts externes pour l'évaluation des programmes d'Informatique

Gaétan Allard
Directeur
Direction des ressources informatiques
Ministère de la Culture

Cécile Chaume
Professeure
Cégep de Saint-Laurent

Jean Cloutier
Directeur général
Institut Carrière et Développement Ltée (ICD)

Bertrand Daigneault
Professeur
Champlain College-Lennoxville

Pierre D'Amico
Professeur
Collège Montmorency

Gilles Laberge
Coordonnateur
Service de l'informatique
Commission scolaire de Charlesbourg

Alain Lachance
Professeur
Collège Ahuntsic

Denis Lajeunesse
Chef du Service de la coordination, planification et sécurité
Direction des ressources informationnelles
Services gouvernementaux
Conseil du trésor

Richard Landry
Professeur
Collège de Rosemont

Simon Lemaire
Professeur
Cégep de Drummondville

Luc Manseau
Professeur
Cégep André-Laurendeau

Caroline Marchand
Professeure
Dawson College

Jean Paradis
Professeur
Collège d'Alma

Alison Popiel
Professeure
Champlain College - Saint-Lambert

Pierre Prud'homme
Professeur
Cégep Lionel-Groulx

Marcelle Thériault
Coordonnatrice du département
Collège de Limoilou

Annexe IV

Les publications de la Commission

Les documents généraux

- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations (2410-0501)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence (2410-0502)
- L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence (2410-0503)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (2410-0504)
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations (2410-0505)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines (2410-0506)
- Evaluating Programs of Studies – General Guidelines (2410-0507)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2410-0508)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2410-0509)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence (2410-0514)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines (2410-0515)

Les guides spécifiques pour l'évaluation de programmes d'études

- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique (2410-0510)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde (2410-0511)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology (2410-0512)
- Le programme de Sciences humaines (2410-0517)
- The Social Science Program (2410-0518)

Les rapports synthèses

- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse (2410-0516)

Les rapports annuels

- Rapport annuel 1993-1994 (2410-0513)

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en octobre 1995
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville

Imprimé sur papier
contenant 50 % de fibres recyclées
dont 10 % désencrées

ISBN 2-551-16545-8

Imprimé au Québec (Canada)

Gouvernement du Québec
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

2.00 $